

Politique de confidentialité - Photographies scolaires

Information destinée aux parents, représentants légaux et élèves concernant les données personnelles.

Document de travail. Cette version organise les obligations identifiées mais ne constitue pas une consultation juridique. Elle doit être adaptée aux contrats réels entre l'établissement, le photographe et la plateforme, puis validée par un professionnel du droit avant mise en production.

À COMPLÉTER : renseigner l'identité juridique du vendeur, de l'éditeur, de l'hébergeur, du responsable de traitement, du DPO ou contact RGPD et du médiateur de la consommation.

1. Qui traite les données ?

La qualification des acteurs doit être déterminée pour chaque finalité : responsable de traitement, responsables conjoints, responsables indépendants ou sous-traitant. L'école n'est pas automatiquement responsable de toutes les opérations, et la plateforme n'est pas automatiquement un simple sous-traitant.

À COMPLÉTER : établir une matrice signée école/photographe/plateforme et publier l'identité et les coordonnées du ou des responsables ainsi que du DPO ou contact RGPD.

2. Données concernées et origine

- Photographies individuelles, de classe, de groupe ou de fratrie.
- Nom, prénom, classe, établissement, ville, numéro ou référence de photo et code d'accès.
- Adresse électronique du parent après la première connexion.
- Panier, commande, facture, paiement et échanges avec l'assistance.
- Données techniques de sécurité : session, événements d'accès, erreurs et tentatives anormales.

Certaines données peuvent être transmises par l'établissement ou le photographe. Dans ce cas, l'information doit être fournie dès que possible, notamment au premier contact, et au plus tard dans le délai prévu par l'article 14 du RGPD, sauf exception applicable.

3. Finalités et bases légales proposées

Finalité	Données principales	Base à valider
Rattacher les photos à l'élève et ouvrir une galerie privée	Photo, classe, référence, code	Autorisation relative à l'image + base RGPD à qualifier selon les acteurs
Gérer le panier et la commande	Sélections, identité du payeur, e-mail	Exécution du contrat / mesures précontractuelles
Paieement et prévention de la fraude	Montant, référence, données techniques	Exécution du contrat et intérêt légitime / obligation légale selon l'opération
Fabrication et livraison	Fichiers de production, commande, destinataire	Exécution du contrat
Facturation et comptabilité	Commande, identité de facturation, montant	Obligation légale
Assistance, incidents et sécurité	Messages, journaux, identifiants techniques	Intérêt légitime et obligations de sécurité
Communication commerciale future	E-mail, préférences	Consentement lorsqu'il est requis

4. Destinataires

L'accès est limité aux personnes habilitées : personnel autorisé de l'établissement, photographe, plateforme, laboratoire, prestataire d'hébergement, paiement, livraison et support, dans la seule mesure nécessaire à leurs missions.

À COMPLÉTER : publier la liste ou les catégories exactes de sous-traitants et leurs pays d'établissement.

5. Hébergement et transferts

À COMPLÉTER : indiquer les lieux d'hébergement principal, sauvegardes et journaux. Identifier tout transfert hors Espace économique européen et le mécanisme juridique associé.

6. Durées de conservation

Catégorie	Durée publique proposée	Décision requise
Galerie et aperçus	Jusqu'à la fermeture de campagne + courte période SAV	Fixer une durée exacte et documentée
Fichiers de production	Temps de fabrication, reprise et réclamation	Fixer suppression ou archivage sécurisé
Compte/session et codes	Durée de campagne ; jeton QR limité	Documenter expiration et purge
Commandes et factures	Durées légales comptables et probatoires	Valider avec conseil/comptable
Support et réclamations	Durée de traitement puis prescription utile	Fixer une durée exacte
Journaux de sécurité	Durée courte proportionnée au risque	Fixer et justifier la durée

7. Sécurité et confidentialité

- Galeries privées, contrôle d'accès par famille et vérification des droits côté serveur.

- Watermark sur les aperçus lorsqu'aucun marquage n'est déjà détecté.
- Liens temporaires, mots de passe hachés et séparation des espaces parents, écoles et photographes.
- Mesures contre l'indexation publique et accès limités aux données nécessaires.

8. Droits des personnes

Selon les conditions légales, les personnes disposent de droits d'accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité. Le représentant légal exerce en principe les droits du mineur. Une vérification d'identité proportionnée peut être demandée en cas de doute raisonnable.

À COMPLÉTER : indiquer l'adresse d'exercice des droits et le délai interne de réponse.

Une réclamation peut être adressée à la CNIL : www.cnil.fr.

9. Absence de reconnaissance faciale

Le projet de politique prévoit que les photographies ne sont pas utilisées pour de la reconnaissance faciale, de l'identification biométrique, de l'entraînement d'intelligence artificielle ou de la publicité sans analyse et information distinctes.

10. Mise à jour

Toute modification substantielle des finalités, destinataires, durées ou modalités d'exercice des droits donne lieu à une information adaptée.

Références officielles

- Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)
- CNIL - Information des personnes et transparence
- CNIL - Les durées de conservation des données
- Service Public.fr - Droit à l'image et respect de la vie privée

Les liens ci-dessus étaient accessibles à la date du document. Les textes en vigueur et la situation contractuelle réelle doivent être contrôlés avant publication définitive.